

CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATION CULTURELLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUILLET 2026

Centre Social et d'Animation Culturelle

C.S.A.C.

Siret : 329 868 673 00016

3, Impasse du Château

02500 HIRSON

Ce rapport comprend 24 pages



INTEGRAL
EXPERTS
expertise comptable
audit & conseil

SARL au capital de 700.000 €,
inscrite près la Cour d'Appel
d'Amiens.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Social et d'Animation Culturelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint-Quentin, le 17 juin 2026.

INTEGRAL EXPERTS



Antoine MICHEL, Gérant.
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cour d'Appel d'Amiens

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025				31.12.2024	Variation	
	Brut	Amort	Net	%		Montant	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 075.59	6 075.29	0.30	0.00	0.30		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT							
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT							
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	6 075.59	6 075.29	0.30	0.00	0.30		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACC							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	315 544.97	309 935.49	5 609.48	1.67	9 789.70	-4 180.22	-42.70
TERRAINS							
CONSTRUCTIONS	81 523.76	81 523.76					
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	234 021.21	228 411.73	5 609.48	1.67	9 789.70	-4 180.22	-42.70
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACCOV							
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDE							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	272.42		272.42	0.08	272.42		
PARTICIPATIONS	272.42		272.42	0.08	272.42		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS							
AUTRES TITRES IMMOBILISES							
PRETS							
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	321 892.98	316 010.78	5 882.20	1.75	10 062.42	-4 180.22	-41.54
STOCKS ET EN-COURS							
CREANCES D'EXPLOITATION	280 781.19		280 781.19	83.76	242 596.11	38 185.08	15.74
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	11 354.75		11 354.75	3.39	5 874.85	5 479.90	93.28
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS							
AUTRES CREANCES	261 190.21		261 190.21	77.91	236 098.93	25 091.28	10.63
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 236.23		8 236.23	2.46	622.33	7 613.90	223.45
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT							
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS							
DISPONIBILITES	48 574.78		48 574.78	14.49	107 370.22	-58 795.44	-54.76
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	329 355.97		329 355.97	98.25	349 966.33	-20 610.36	-5.89
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)							
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)							
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)							
TOTAL GENERAL	651 248.95	316 010.78	335 238.17	100.00	360 028.75	-24 790.58	-6.89



BILAN

Passif	31/12/2025		31.12.2024	Variation	
	Montant	%	Total	Montant	%
FONDS PROPRES					
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES STATUTAIRES					
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	111 175.53	33.16	111 175.53		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES STATUTAIRES					
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES					
ECART DE REEVALUATION					
RESERVES					
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES					
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	28 217.66	8.42	28 217.66		
AUTRES RESERVES					
REPORT A NOUVEAU	-67 333.27	-20.09	-88 856.71	21 523.44	-24.22
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-11 071.64	-3.30	21 523.44	-32 595.08	-151.44
SITUATION NETTE (1)	60 988.28	18.19	72 059.92	-11 071.64	-15.36
AUTRES FONDS					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 073.12	3.00	6 125.27	3 947.85	64.45
PROVISIONS REGLEMENTEES					
TOTAL AUTRES FONDS (2)	10 073.12	3.00	6 125.27	3 947.85	64.45
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	71 061.40	21.20	78 185.19	-7 123.79	-9.11
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS					
FONDS DEDIES	32 500.00	9.69	7 500.00	25 000.00	333.33
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	32 500.00	9.69	7 500.00	25 000.00	333.33
PROVISIONS POUR RISQUES	29 000.00	8.65		29 000.00	
PROVISIONS POUR CHARGES	46 807.29	13.96	70 371.09	-23 563.80	-33.49
TOTAL PROVISIONS (4)	75 807.29	22.61	70 371.09	5 436.20	7.73
DETTES					
DETTES FINANCIERES					
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)					
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	-14 660.91	-4.37		-14 660.91	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	25 000.00	7.46	50 000.00	-25 000.00	-50.00
DETTES D'EXPLOITATION					
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 119.82	6.00	18 324.53	1 795.29	9.80
DETTES DES LEGS OU DONATION					
DETTES FISCALES ET SOCIALES	125 265.57	37.37	135 493.94	-10 228.37	-7.55
DETTES DIVERSES					
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES					
AUTRES DETTES					
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	145.00	0.04	154.00	-9.00	-5.84
TOTAL DETTES (5)	155 869.48	46.50	203 972.47	-48 102.99	-23.58
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)					
TOTAL GENERAL	335 238.17	100.00	360 028.75	-24 790.58	-6.89



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
COTISATIONS						
VENTES DE BIENS						
DONT VENTES DE DONS EN NATURE						
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	58 176.86		5.11	58 998.01	-821.15	-1.39
DONT PARRAINAGES						
VENTES DE BIENS ET SERVICES		58 176.86	5.11	58 998.01	-821.15	-1.39
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	988 247.95		86.83	967 995.54	20 252.41	2.09
VERSEMENT DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.						
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	180.00		0.02		180.00	
DONS MANUELS	180.00		0.02		180.00	
MECENATS						
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE						
CONTRIBUTIONS FINANCIERES						
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		988 427.95	86.85	967 995.54	20 432.41	2.11
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.				7 300.87	-7 300.87	-100.00
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES						
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	7 500.00		0.66	4 500.00	3 000.00	66.67
AUTRES PRODUITS	72 059.39		6.33	85 351.98	-13 292.59	-15.57
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 126 164.20	98.95	1 124 146.40	2 017.80	0.18
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-10 296.45	-0.90	19 592.74	-29 889.19	-152.55
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
BENEFICE OU PERTE TRANSFEREE (III)						
PERTE OU BENEFICE TRANSFERE (IV)						
CHARGES D'EXPLOITATION						
ACHATS DE MARCHANDISES						



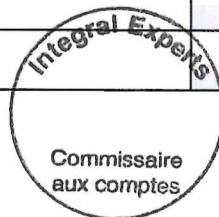
COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
VARIATION DE STOCK						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	105 781.79		9.29	102 071.97	3 709.82	3.63
AIDES FINANCIERES						
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	45 828.00		4.03	42 200.00	3 628.00	8.60
SALAIRES	695 012.54		61.07	684 521.60	10 490.94	1.53
COTISATIONS SOCIALES	188 024.58		16.52	187 676.11	348.47	0.19
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	4 180.22		0.37	4 360.15	-179.93	-4.13
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 750.95		0.51	4 608.81	1 142.14	24.78
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES						
REPORTS EN FONDS DEDIES	32 500.00		2.86	7 500.00	25 000.00	333.33
AUTRES CHARGES	59 382.57		5.22	71 615.02	-12 232.45	-17.08
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		1 136 460.65	99.85	1 104 553.66	31 906.99	2.89



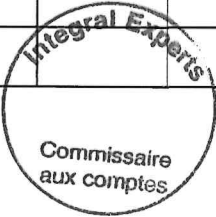
COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (IX)						
IMPOTS SUR LES SOCIETES (X)	574.00		0.05	340.84	233.16	68.41
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE						
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES						
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS						
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE						
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES						
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		574.00	0.05	340.84	233.16	68.41
RESULTAT FINANCIER (V - VI)		-1 089.94	-0.10	-1 328.67	238.73	-17.97
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		-11 386.39	-1.00	18 264.07	-29 650.46	-162.34
CHARGES FINANCIERES						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS						
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 663.94		0.15	1 669.51	-5.57	-0.33
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE						
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES						
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		1 663.94	0.15	1 669.51	-5.57	-0.33
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		314.75	0.03	5 282.98	-4 968.23	-94.04
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)				2 023.61	-2 023.61	-100.00



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)						
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)						



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
BENEFICE OU PERTE		-11 071.64	-0.97	21 523.44	-32 595.08	-151.44



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024	Variation	
	Montant	Total	%	Total	Montant	%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		1 127 052.95	99.03	1 129 770.22	-2 717.27	-0.24
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 138 124.59	100.00	1 108 246.78	29 877.81	2.70
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
DONS EN NATURE						
PRESTATION EN NATURE						
BENEVOLAT						
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
SECOURS EN NATURE						
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS						
PRESTATION EN NATURE						
PERSONNEL BENEVOLE						
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						





S O M M A I R E

Ière PARTIE :

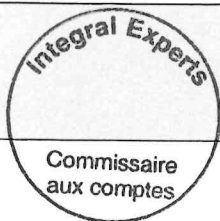
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

IIe PARTIE :
2025

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE

IIIe PARTIE :

ANNEXE (art. 24 du décret du 29.11.1983)



INFORMATIONS OBLIGATOIRES

A. Indication du montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux (C. com. art. L 123-13 al. 3)

Le montant des droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice au titre des indemnités de départ à la retraite et de fin de carrière s'élève à : 31 247,29 Euros.

B. Informations lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle (C. com. art. L 123-14 al. 2).

NEANT

C. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable lorsque celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle, avec indication des motifs et de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise (C. com. art. L 123-14 al. 3).

NEANT

D. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre en ce qui concerne la présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues (C. com. art. L 123-17).

NEANT

E. Motifs de la reprise exceptionnelle d'amortissements (C. com. art. R123-179, al.6).

NEANT

F. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste (C. com. art. R123-181).

NEANT

G. Commentaires sur les éléments constitutifs des frais d'établissement, des frais de recherche immobilisés, du fonds commercial (C. com. art. R 123-186).

NEANT

H. Commentaires sur les éventuelles dérogations, en matière de frais de recherche et développement, aux règles d'amortissement sur une durée maximale de cinq ans (C. com. art. R 123-187).

NEANT

I. Indication des modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts (C. com. art. R123-185).

NEANT

Centre Social et d'Animation Culturelle

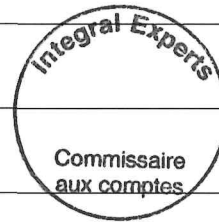
Clôture au : 31/12/2025

J. Explication sur les produits et les charges imputables à un autre exercice : produits constatés d'avance (compte de régularisation passif), charges constatées d'avance et charges à répartir (compte de régularisation actif) (C. com. art. R 123-189).

Les charges constatées d'avance résultent de l'application régulière du principe d'indépendance des exercices rappelé au point n° 1 de l'annexe.

Détail des charges constatées d'avance pour un montant de 8 236,23 euros :

RICOH loyer copieurs Centre Social 01/26	214,14 €
RICOH engagts NB&coul.&pack tranquillité cop. C.Social 01/26	144,96 €
EI Fort Jean Dominique Agt GI MMA quittance 2026	6 392,00 €
EI Fort J.Dominique Agt GI MMA Miss Fleet 2026	918,00 €
Orange fact. formules téléphones mobiles 01/26	567,13 €



K. Explications sur les charges à payer et les produits à recevoir attachés aux postes de dettes et de créances (C. com. art. R 123-189).

Détail des charges à payer pour un montant de 155 869,48 euros :

Dettes financières	10 339,09 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 119,82 €
Dettes fiscales et sociales	125 265,57 €
Autres dettes	145,00 €

Détail des produits à recevoir pour un montant de 272 544,96 euros :

Créances usagers et comptes rattachés	11 354,75 €
Subventions à recevoir	237 007,22 €
Divers produits à recevoir	24 182,99 €

L. Informations complémentaires concernant les opérations de crédit-bail (C. mon. fin. art. R 313-14).

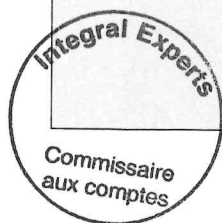
NEANT

M. Informations sur les crédits d'impôt.

NEANT

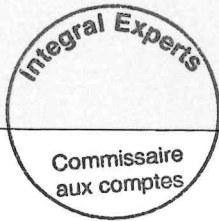
N. Informations complémentaires.

NEANT



**INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE NECESSAIRES
A L'OBTENTION D'UNE IMAGE FIDELE DE L'ENTREPRISE**

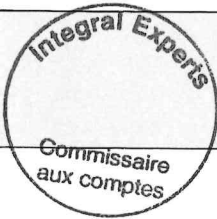
POINT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
		PROD.	N. PROD.
1	Modes et méthodes d'évaluation	X	
2	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions	X	
	Etat des amortissements et des provisions	X	
3	Changement de méthodes		X
4	Etat de l'actif immobilisé	X	
5	Informations relatives aux écarts de conversion		X
6	Cheminement de la réévaluation et incidence sur la présentation des documents		X
7	Créances et dettes classées selon la durée restant à courir	X	
8	Dettes garanties par des sûretés réelles		X
9	Engagements financiers		X
9 bis	Informations relatives au crédit bail		X
10	Différences d'évaluation / éléments fongibles de l'actif circulant		X
11	Liste des filiales et participations		X
12	Composition du capital social		X
13	Parts bénéficiaires		X
14	Identité sociétés établissant des comptes consolidés		X
15	Informations relatives aux entreprises liées		X
16	Engagements en matière de pensions, compléments de retraite		X
17	Avances et crédits alloués aux dirigeants		X
18	Rémunération des dirigeants		X
19	Obligations convertibles		X
20	Ventilation de l'impôt / bénéfices		X
21	Ventilation du C.A. net		X
22	Ventilation de l'effectif moyen		X
23	Affectation du résultat par application des dispositions fiscales		X
24	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		X
25	Honoraires des commissaires aux comptes		X
26	Détail des frais d'établissement		X
27	Transactions effectuées avec des parties liées		X



Point n° 1

**PRINCIPES COMPTABLES, MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX
DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

- Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
- Les actifs répondent aux définitions retenues par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) dans le règlement n° 2004-06 du 23 novembre 2004.
- Les amortissements et les dépréciations répondent aux définitions retenues par le CRC dans le règlement n° 2002-10 du 12 décembre 2002.



Point n° 2

**METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS, DES
DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS**

**LES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS REPENDENT AUX DEFINITIONS ET
DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU CRC N° 2002-10 DU 12 DECEMBRE 2002**

1.- Amortissements et dépréciations

Les amortissements et dépréciations pratiqués ont été calculés en fonction de la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- ✓ Concessions et brevets : 1 an
- ✓ Installations technique : 5 à 10ans
- ✓ Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- ✓ Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- ✓ Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique : 3 ans
- ✓ Mobilier : 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées pour un montant de 4 180,22 Euros au débit du compte 681- Dotations aux amortissements.

2.- Provisions et dépréciations

Les règles de constitution et d'évaluation des provisions constatant l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif autre qu'une immobilisation corporelle, incorporelle et les stocks, répondent à l'application de l'article 322-9 du règlement n° 2004-06 du 23 novembre 2004.

Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, homologué par l'arrêté du 4 décembre 2015, modifie les dispositions du plan comptable général relatives à l'amortissement et à la dépréciation du fonds commercial à compter du 1^{er} janvier 2016.

3.- Provisions

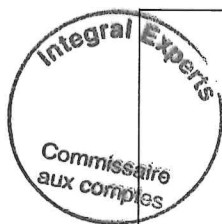
L'évaluation des provisions répond à la définition des passifs prévue par le règlement CRC 2000-6 du 7 décembre 2000.



AMORTISSEMENTS

CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATION CULTURELLE

	Amorts début exercice	Augmentations	Diminutions	Amorts fin d'exercice
Immo amortissables				
Frais d'établ& de recherche				
Total Amorts immo incorporelles	6 075.00	-		6 075.00
Terrains				-
Constructions :				-
- sur sol propre				-
- sur sol d'autrui	81 524.00	-		81 524.00
Inst. Génér., agencts, aménagts				-
Inst.tech., mat.&out.	71 965.00	3 153.00		75 118.00
Autes immo. Corporelles				-
- inst.génér.,agenct,aménagt divers	10 621.00	837.00		11 458.00
- Mat. De transport				-
- Mat. Bur., inform, mobilier	51 645.00	190.00		51 835.00
- Emballages récupé., divers				-
Immo. Grévées de droits	90 000.00			90 000.00
Total Amorts immo corporelles	305 755.00	4 180.00	-	309 935.00
Total général	311 830.00	4 180.00	-	316 010.00



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATION CULTURELLE

Exercice N clos le 31/12/2025 Durée : 12

Exercice N-1, clos le 31/12/2024 Durée : 12

	Montant début exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions	Montant fin exercice
Nature des provisions				-
Provision pr invest.	15 560.00			15 560.00
Amorts dérogatoires				-
Autres provisions réglementées				-
Total prov. Réglementées	15 560.00	-	-	15 560.00
Provisions pr litiges				-
Prov. Pr Amendes & pénalités				-
Prov. Pr revlt immo.				-
Prov. Pr grosses répar.				-
Prov. Pr ch. Soc & fiscales				-
sur congés à payer				-
Autres prov. Pr risques & ch.	54 811.00	5 751.00	315.00	60 247.00
Total prov. Pr risques&ch.	54 811.00	5 751.00	315.00	60 247.00
Prov. Pr dépréciation				-
Sur immo. Incorporelles				-
Sur Immo. Corporelles				-
Sur immo. Financières				-
Sur cptes clients				-
Autres prov. Pr dépréciation				-
Total prov. Pr dépréciation	-	-	-	-
Total général	70 371.00	5 751.00	315.00	75 807.00
dont dotations - d'exploitation et reprises - financières - exceptionnelles				



Point n° 4

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

**LES IMMOBILISATIONS REPONDENT AUX DEFINITIONS ET DISPOSITIONS DU
REGLEMENT DU CRC N° 2004-06 DU 23 NOVEMBRE 2004**

1- Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2- Les participations, titres immobilisés, VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

IMMOBILISATIONS

CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATION CULTURELLE

Exercice N, clos le 31/12/2025 Durée : 12

Exercice N-1, clos le 31/12/2024 Durée : 12

	Exercice N	Augment.	Diminutions		Exercice N-1		Réévaluation
	Immo au debut de l'exercice	Réévaluation pratiquée dans l'exercice	Acquisitions création&virt de poste à poste	Par virts de poste à poste	Par cessions à des tiers	Valeur brute immo à fin exercice	Réévaluation légale
Immobilisations incorporelles						-	
Frais d'établist,recherche&dével.						-	
Autres postes	6 075.00					6 075.00	
						-	
Immobilisation corporelles						-	
Terrains						-	
Constructions :						-	
- sur sol propre						-	
- sur sol d'autrui	81 524.00					81 524.00	
Insts gales,agencts&améngrts const						-	
Insts techs,matériel & out indus	79 098.00					79 098.00	
Autres immo. Incorporelles :						-	
Insts géné,agencs,améngrts divers	12 999.00					12 999.00	
Matériel de transport						-	
Mat de bureau et info, mobilier	51 924.00					51 924.00	
Emballages récupérables et divers						-	
Immo. Corporelles en cours						-	
Immo. Grévées de droits	90 000.00					90 000.00	
Avances et acomptes						-	
Total immo corporelles	315 545.00	-	-	-	-	315 545.00	
Immobilisations financières						-	
Participations évaluées						-	
Autres participations	272.00					272.00	
Autres titres immobilisés						-	
Prêts et autres immo financières						-	
Total immo financières	272.00	-	-	-	-	272.00	
Total général	321 892.00	-	-	-	-	321 892.00	





Point n° 7

**CREANCES ET DETTES CLASSEES SELON LA DUREE
RESTANT A COURIR**

**LES CREANCES REPENDENT AUX DEFINITIONS ET DISPOSITIONS DU REGLEMENT
DU CRC N° 2004-06 DU 23 NOVEMBRE 2004**

1- Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2- Les dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATION CULTURELLE

Exercice N clos le 31/12/2025 Durée : 12

Exercice N-1, clos le 31/12/2024 Durée : 12

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des partic.			
Prêts			
Autres immo. Financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Personnel et cptes rattachés			
Séc. Soc & autres organismes sociaux			
Débiteurs divers	272 545.00	272 545.00	
charges constatées d'avance			
Total général	272 545.00	272 545.00	-
Etat des dettes			
Emprunt obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes - à 2 ans à l'origine			
Auprès étlblts crédits - à + 2ans à l'origine	- 14 661.00	- 14 661.00	
Emprunts&dettes financières divers	25 000.00	25 000.00	
Fournisseurs&cptes rattachés	20 120.00	20 120.00	
Personnel&cptes rattachés	43 224.00	43 224.00	
Séc.Soc & Organismes sociaux	51 263.00	51 263.00	
Impôts et taxes	15 868.00	15 868.00	
Dettes sur immo&cptes rattachés			
Autres dettes	14 911.00	14 911.00	
Produits constatés d'avance	145.00	145.00	
Total général	155 870.00	155 870.00	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts rbés en cours d'exercice	Avance remboursable DASESS		



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES



Financier	Objet	Début d'exercice (Compte 194)	Utilisation en cours d'exercice (Compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources (Compte 6894)	Fin d'exercice (Compte 194)
Etat FIPD	Partie subv. Esprit critique janvier à juin 2025	3 500.00	3 500.00		
Etat DDETS	Subvention « découvrons les institutions » 2024	4 000.00	4 000.00		
Conseil Régional	Partie subv. « Les jeunes acteurs de leur environnement » projet Gear Up			12 500.00	12 500.00
Etat DDETS	Subvention « Ilot des familles »			20 000.00	20 000.00
TOTAL		7 500.00	7 500.00	32 500.00	32 500.00